



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 100081

Texte de la question

Mme Odette Duriez souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le dispositif « chèque-conseil ». Après avoir pu maintenir ce dispositif jusqu'au 22 septembre 2005, permettant ainsi la mise en place de conseils avant ou après la création d'entreprises, aucune des trois directions départementales de la région Nord - Pas-de-Calais (Lille, Arras, Valenciennes) ne distribue plus de chèques-conseils aux demandeurs d'emploi créateurs de leur entreprise. Les opérateurs de conseil sont actuellement dans l'incertitude pour 2006, quant au financement et la distribution de ces chèques. Elle lui demande donc quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour permettre le maintien de ce dispositif en 2006.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été appelée sur la situation du dispositif des chèques conseil. Ce dispositif fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 juillet 2006 augmente respectivement de près de 12 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 11 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et 16 MEUR pour les chèques conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 présenté au conseil des ministres du 27 septembre 2006. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut toutefois pas des indisponibilités locales.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100081

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7441

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13322